



# Comité Directeur

***PV du 16 septembre 2021***



Réunion du : 16 septembre 2021

---

Présidence : M. Thierry CHARBONNEL

---

Membres Présents :

Mmes FILLON, MEYNIEL et SALESSE, MM. AUBERT, BELARD, CHEVALIER, COMBE, DUFOUR, GAUZINS, IMBERT, LOUBEYRE, MAGNANT, MAZE, PARRO, POTEL, RIGAL

Excusés : MM. RAMBAUD et SOW.

---

Assistent à la séance :

Mme LAFARGE, comptable

M. GADEN, CTD DAP

M. NEUVILLE, CTD PPF CANTAL

M. MERLE, technicien

M. VANTAL, secrétaire administratif

---

## *Evènements*

---

Le Comité Directeur présente ses sincères condoléances :

- au club du FC Parlan Le Rouget pour le décès de son co-président M. Bernard Leybros.
  - au club de Sud Cantal pour le décès de son joueur et dirigeant M. Alain Trémoulier
- 

## *Adoption des procès-verbaux*

---

Le Président présente par un court propos introductif le nouveau déroulement de l'ordre du jour des réunions du Comité Directeur.

Le Comité Directeur est invité à se prononcer sur l'adoption des procès-verbaux suivants :

- Procès-verbal du comité directeur du 1<sup>er</sup> Juillet 2021
- Procès-verbal du bureau du 23 Juillet 2021
- Procès-verbal du comité directeur (vote par voie électronique) du 3 septembre 2021

*Adoptés à l'unanimité des présents.*

---

## Informations du Président

---

Le Président présente les différentes informations suivantes :

### INFORMATIONS COLLEGE PRESIDENTS DISTRICT LAURAFoot DU 29/08/21 A SASSENAGE (Isère)

- **Décalage de la reprise des championnats** : l'ensemble des districts de la LAURAFoot sont restés sur les dates de reprise qu'ils avaient définies en fin de saison dernière.
- **Licences** : - 8% sur l'ensemble de la ligue par rapport à l'année passée à la même date
- **Formations** : la Haute Savoie et la Loire rejoignent l'IR2F
- **Interlocuteur de la LFA pour chaque district** : pour le district du Cantal, c'est le Président Vincent NOLORGUES
- **Dotations NIKE FFF 15M€ en direction des clubs** : pas de retour des clubs pour la plupart des districts, certains ont des retours négatifs sur la qualité des ballons et autres ou des problèmes de livraison.
- **ANS** : bilan de subventions demandées par chaque district
- **Retour sur la composition des poules de Ligue** : pas de problème en seniors, quelques réajustements en jeunes et féminines doivent être faits suite à certaines défections
- **Retard de paiement** : aucun club du District du Cantal n'est concerné
- **Problématique téléphone non diffusable des clubs** : certains districts obligent dans leur règlement intérieur qu'un ou deux numéros de dirigeants par club soit diffusables
- **Rappel sur les forfaits dûs au covid** : ils ne sont pas comptabilisés pour les forfaits généraux. L'application ou non de l'amende est à déterminer par chaque district

### INFORMATIONS CONSEIL DE LIGUE DU 11 SEPTEMBRE 2021 A LYON

- **Licences** : - 10,40% de date à date soit 133 000 licences au lieu de 148 000 l'an dernier.
- **COMEX** : Philippe DIALLO devient Vice-président délégué de la FFF tout en conservant son poste de trésorier, Brigitte HENRIQUES devant quitter son poste au comex suite à son élection au poste de présidente du comité olympique et sportif.
- Une élection aura lieu en décembre pour compléter le COMEX.
- **Championnat jeunes et féminines** : modifications de certaines poules suite à des désistements ou autres
- **Forfait** : pas d'amendes en coupe de France pour raisons de COVID
- **Le relevé financier N°1** pour les clubs sera mis en demande de paiement le 17/09
- **Arbitrage** : le nombre d'observations sera réduit pour favoriser les examens

---

## Décisions

---

## **FORFAIT DU AU COVID**

*Il est décidé de remplacer l'intitulé « forfait dû au Covid » par « Forfait pour défaut de pass sanitaire ».  
Il n'y aura pas d'amende pour les rencontres de Coupe. L'amende appliquée en cas de non-présentation de pass sanitaire sera celle déjà existante pour le forfait.*

*Décision adoptée à la majorité des présents.*

## **COTISATION FOOT LOISIR**

*La volonté est d'inciter à ce que ces pratiques puissent se développer en les distinguant de la compétition classique.*

*Il est décidé de mettre en place une adhésion Foot Loisir d'un montant de 100€.*

*Décision adoptée à la majorité des présents.*

## **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

- Si un club disparaît en laissant une dette au District, Le Comité Directeur a la possibilité de décider de la non-délivrance de licences aux personnes responsables (président, secrétaire, trésorier) qui souhaiteraient monter un autre club ou qui prendraient des responsabilités au sein d'un autre club, pour cela, le Comité Directeur doit approuver ce rajout au règlement intérieur

*La décision DE MODIFIER LE REGLEMENT INTERIEUR est approuvée à l'unanimité des présents de modifier le règlement intérieur.*

- En complétant son règlement intérieur, le Comité Directeur a la possibilité d'obliger les clubs à faire paraître un ou deux numéros de téléphone en mode « diffusable » afin que les clubs aient la possibilité de se joindre (problème matchs remis,...), de même pour les arbitres.

Pour les arbitres : Demande à la CDA.

Pour les clubs : mail à tous les clubs pour mettre les coordonnées en diffusable.

## **DEMANDE COMMISSION DES ARBITRES**

- Le Comité Directeur doit délibérer sur l'Intégration de nouveaux membres au sein de la CDA, il s'agit de David AUZOLLE et Yann CHARRETON : *décision adoptée à l'unanimité.*
- Intégration au sein des observateurs de Mr Yann CHARRETON et Mr Eric NURIT : décision adoptée à l'unanimité pour M. NURIT et à la majorité pour M. CHARRETON **voir annexe 1.**
- Classements arbitres : *proposition adoptée à l'unanimité voir annexe 1.*
- Organisation de la CDA : *proposition adoptée à l'unanimité des présents voir annexe 1.*

## **DEMANDE COMMISSION PROMOTION DE L'ARBITRAGE**

- Possibilité de désigner un très jeune arbitre (13 et 14 ans) sur un match de foot à 8 afin d'éviter de perdre les très jeunes arbitres : idée de prévenir les clubs sur l'intérêt et le fait de former sur le long terme.

*Il est décidé de valider le fait de désigner des très jeunes arbitres sur les matchs de foot à 8.*

*En complément, il est décidé, à la majorité des présents, que les frais de déplacement seront pris en charge par le District et les frais d'arbitrage par les clubs.*

## **DEMANDE COMMISSION ARBITRAGE CLUB D5**

La commission demande au Comité Directeur de valider les modifications du règlement de l'Arbitrage Club D5 suivantes : voir annexes

- Modification de l'article 6 : toutes les équipes doivent arbitrer 6 rencontres dont 3 à l'aller et 3 au retour. *Proposition adoptée à l'unanimité des présents.*
- Validation de l'article 8 crédits et débits des frais annexe du règlement financier. *Proposition adoptée à l'unanimité des présents. Voir annexe 2*

## **VALIDATION BILAN FINANCIER**

Le Comité Directeur est invité à se prononcer sur le bilan financier qui sera présenté à l'assemblée générale du 25 septembre prochain à NEUSSARGUES :

*Bilan adopté à l'unanimité des présents.*

## **COURRIER DU FC ALLY MAURIAC**

30ème anniversaire du club, le Football-Club Ally-Mauriac souhaiterait organiser les finales :

- Coupe Barres
- Départementale 3
- Coupe du Cantal Féminines

Sachant qu'une décision avait été prise concernant l'organisation de ces finales : PV du comité directeur du 6 mai 2021 « *les finales prévues en juin 2021 sont reportées sur les mêmes lieux si les Clubs sont toujours d'accord* ».

*Décision du Comité Directeur :*

*Pour cette saison, les lieux des finales ont déjà été retenus.*

*Il est précisé que la candidature du F.C. Ally-Mauriac ne répondant pas à l'actuelle cahier des charges ne pourra pas être retenue sous cette forme.*

*Un nouveau cahier des charges sera prochainement mis à disposition des clubs désirant candidater à l'organisation des différentes finales.*

*Décision adoptée à la majorité des présents.*

## **COURRIER DE L'ES PIERREFORT**

*Demande d'assouplissement des règlements pour la D5.*

*Le Comité Directeur prend bien note de cette demande mais décide de ne pas accorder de souplesse supplémentaire.*

## **COMMISSION DES TERRAINS**

En accord avec la Commission des Terrains de la Ligue, le Comité Directeur peut décider de repousser les dates d'échéances de classements des stades (terrains et éclairages) jusqu'à la prochaine visite.

*Décision adoptée à l'unanimité des présents.*

## **DEMANDE INTEGRATION COMMISSION TECHNIQUE**

2 candidatures sont proposées pour intégrer la commission technique :

- Lilian CONDON (Entente NORD LOZERE).
- Pascal LETELLIER (EFCV).

*Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité des présents.*

## **PROJET TECHNIQUE**

- Validation du projet technique présenté en séance

*Le projet technique est adopté à l'unanimité des présents.*

## **COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES**

Le procès-verbal de la réunion du 6/09/2021 de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales précisant les candidatures des délégués représentants les clubs de district à l'AG de ligue est présenté en séance.

*Le Comité Directeur prend note de la validité des candidatures reçues.*

## **COURRIER DE L'ENTENTE NORD LOZERE**

Demande d'engagement de l'Entente Nord Lozère en championnat Lozère / Aveyron U18 Filles.

*Approbation unanime des présents.*

## **APPROBATION DES ENTENTES JEUNES**

Présentation des Ententes jeunes. Voir annexes PV.

*Décision : approbation à l'unanimité des présents. Voir annexe 3*

## **COURRIER DE CERE FC VIC-POMINHAC**

Demande de changement de poule en D5 pour l'équipe réserve du club.

*Le Comité Directeur, regrettant de ne pouvoir donner satisfaction, décide de conserver les poules telles qu'elles sont à l'unanimité des présents.*

---

## ***DOSSIERS DIVERS***

---

**Dossier n°1** : Organisation de l'Assemblée.

L'ordre du jour, les invitations et la répartition des rôles de chacun sont fixés au cours des échanges.

**Dossier n°2** : Courrier de M. Sébastien BORNE, lu et remerciements

**Dossier n°3** : Invitation à la signature de la Convention de Groupement Ytrac-Sansac-Roannes. M. Gilles MAGNANT représentera le Comité Directeur.

---

## ***Dates des prochains comités directeurs***

---

- Lundi 22 Novembre 2021 à 19H
- Lundi 17 janvier 2022 à 19H

---

## ***INFORMATIONS DES DIFFERENTS PÔLES***

---

### ***Pôle Communication :***

Le projet d'aménagement du couloir est en cours, des demandes de financement vont être déposées suite au devis reçu.

# Pôle Financier et Administratif :

DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

EXERCICE 2020/2021

## BILAN AU 30 JUIN 2021

ACTIF				PASSIF	
<u>Immobilisations</u>	Montant brut	Amortissement		<u>Fonds propres</u>	167 089,10 €
Mobilier et matériel de bureau	35 591,62 €	33 668,23 €	1 923,39 €	<u>Provisions pour charges</u>	8 500,00 €
Agencement aménagement	3 510,85 €	3 510,85 €	0,00 €	<u>Subventions investissements</u>	0,00 €
Matériel et outillage	7 989,48 €	7 989,48 €	0,00 €	<u>Ammortissements des sub inv.</u>	0,00 €
Matériel de Transport	17 270,07 €	17 270,07 €	0,00 €		
<b>TOTAL</b>	64 362,02 €	62 438,63 €	1 923,39 €	<b>TOTAL</b>	175 589,10 €
<b>BILAN – SAISON 2020/2021</b>					
Fournitures consommables	2 154,00 €		2 154,00 €	<u>Comptes de régularisation Passif</u>	
Produits à recevoir	33 325,60 €		33 325,60 €	Fournisseurs - Factures non parvenues	3 700,00 €
Titres	20 000,00 €		20 000,00 €	Dettes fiscales et sociales	15 700,81 €
DAV CREDIT AGRICOLE	44 388,86 €		44 388,86 €	Autres dettes	27 341,55 €
Compte Livret C	48 408,46 €		48 408,46 €	<b>TOTAL</b>	46 742,36 €
Compte Livret A	72 833,31 €		72 833,31 €		
Caisse	353,13 €		353,13 €		
<b>TOTAL</b>	221 463,36 €		221 463,36 €	RESULTAT (	1 055,29 €
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>285 825,38 €</b>	<b>62 438,63 €</b>	<b>223 386,75 €</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>223 386,75 €</b>

DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

## EXERCICE 2020/2021

### COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2021

<u>PRODUITS</u>	
Ventes	28 205,00 €
Cotisations	21 127,00 €
Licences manquantes	0,00 €
Sanctions administratives et sportives	7 078,00 €
Recettes arbitrage caisse péréquation	0,00 €
<b>BILAN – SAISON 2020/2021</b>	
Produits des activités annexes	300,00 €
Vente tablettes	300,00 €
Frais accessoires	0,00 €
Subventions	105 861,93 €
Subventions F.F.F.	28 959,40 €
Subventions CNDS-DDCSCP	1 000,00 €
Subventions Ligue	75 902,53 €
Subventions Conseil Général	0,00 €
Autres produits de gestion courante	22 153,00 €
Championnats Séniors	22 153,00 €
Journée du 1er mai	0,00 €
Produits financiers	766,70 €
Revenus titres de participation	766,70 €
Prod exceptionnels	5 789,52 €
Dons aux œuvres	5 548,00 €
Produits exceptionnels	241,52 €
Amortissement sur provision	0,00 €
Reprise des provisions	36 871,42 €
Reprise provision charges	16 634,00 €
Reprise sur provision d'exploitation	20 237,42 €
<b>TOTAL DES PRODUITS.....</b>	<b>199 947,57 €</b>
<b>TOTAL CREDIT.....</b>	<b>199 947,57 €</b>

DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

**EXERCICE 2020/2021**  
**COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2021**

<b>CHARGES</b>	
Achats	1 055,17 €
Fournitures diverses	2 241,91 €
Achats fournitures administratives	465,41 €
Autres achats	501,85 €
Variation des stocks	-2 154,00 €
<b>BILAN – SAISON 2020/2021</b>	<b>34 672,20 €</b>
Location	7 413,94 €
Entretien et réparation véhicules	716,18 €
Contrats entretien	3 124,75 €
Assurances	1 533,57 €
Frais de réception	2 270,14 €
Frais de déplacement	1 178,50 €
Frais du président	-70,00 €
Frais de carburant	611,11 €
Frais de PTT	2 979,36 €
Journées Promotion Football	0,00 €
Honoraires	704,00 €
Frais lavage maillots	700,19 €
Frais divers de commissions	4 162,21 €
Dépenses arbitrage caisse péréquation	2 208,00 €
Frais de services civiques	190,00 €
Dons	5 548,00 €
Journées 1er mai	0,00 €
Journée intégration	0,00 €
Frais stage foot Auvergne	0,00 €
Formation professionnelle	1 283,45 €
Foot animation	0,00 €
Futsal	0,00 €
Perfectionnement technique	0,00 €
Formation cadres	0,00 €
Football féminin	118,80 €
Frais de personnel	97 222,04 €
Salaires	66 040,51 €
Charges sociales et taxes	30 915,13 €
Formation du personnel	0,00 €
Médecine du travail	266,40 €
Autres charges de gestion courante	3 151,54 €
Pertes sur créances irrécouvrables	2 362,62 €
Charges gestion	39,32 €
Cotisations diverses	609,60 €
Frais de formation	140,00 €
Charges financières	242,47 €
Charges sur titres	0,00 €
Frais de banque	242,47 €
Dotations aux amortissements et provisions	1 837,86 €
Pertes exceptionnelles	60 711,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES.....</b>	<b>198 892,28 €</b>
<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>1 055,29 €</b>
<b>TOTAL DEBIT.....</b>	<b>199 947,57 €</b>

## **Pôle Procédure et Règlement :**

Rappel pour l'Assemblée Générale Extraordinaire : « Intégration de la possibilité d'organiser une AG à distance de manière dématérialisée. »

L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication. Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres a valeur de présence et un système de vote en ligne est mis en place.

Le Président,

Thierry CHARBONNEL

Le Secrétaire Général

Patrick IMBERT

Le Secrétaire Administratif

Clément VANTAL

## Annexe 1 :

La commission propose la synthèse suivante de la nouvelle composition et organisation de la CDA pour le Comité Directeur du 16 septembre 2021 :

### ➤ Organisation de la CDA- Saison 2021/2022 :

Président : Patrick BOS

Vice-Président : Pierre-Antoine MONTAGUT

Secrétaire : Frédéric SELLIER

### ***Pôle Désignations et Observation :***

Gérard CHEVALIER – désignations et observations Jeunes

Pierre-Antoine MONTAGUT- désignations et observations Sénior

### ***Pôle Formation Initiale :***

David AUZOLLE- Responsable de la formation initiale en Arbitrage

Yann CHARRETON, Adrien ROUSSILHE

### ***Communication :***

Mohamadou SOW

### ***Relation avec le Comité directeur :***

Patrick IMBERT et Mohamadou SOW

### ➤ Points sur les classements :

### **Arbitre D1 :**

NOM Prénom	Remarques
<a href="#">APCHER Richard</a>	
<a href="#">BESSION Thomas</a>	
<a href="#">BONNAL Philippe</a>	
<a href="#">BOS Patrick</a>	

<a href="#">LACAMBRE Jean Marc</a>	
<a href="#">LACROIX Jerome</a>	
<a href="#">LADOU Joel</a>	
<a href="#">LEFORT Jean Christophe</a>	
<a href="#">REY Franck</a>	
<a href="#">ROCHE Pierrick</a>	
<a href="#">ROUSSILHE Adrien</a>	
<a href="#">VIARS Jean Philippe</a>	
<a href="#">DELPUECH Serge</a>	Montée

***Arbitre D2 :***

NOM Prénom	
<a href="#">BERTRAND Vincent</a>	
<a href="#">COURBON Gerard</a>	
<a href="#">DELMAS Philippe</a>	
<a href="#">JUIGNET Mathias</a>	
<a href="#">LACROZE Olivier</a>	
<a href="#">ROCHE Gaëtan</a>	Montée
<a href="#">ROCHE Julien</a>	Montée
<a href="#">ROUX Nicolas</a>	Montée
<a href="#">MARQUES Cyril</a>	Montée
<a href="#">MAS Gabriel</a>	Montée
<a href="#">BOYER Stéphane</a>	Montée
<a href="#">CARVALHO Mickael Kevin</a>	Montée

***Arbitre D3 et Stagiaire Séniors :***

NOM Prénom	
<a href="#">AVENEIN Nicolas</a>	
<a href="#">BIRON Nicolas</a>	
<a href="#">BONNAL Jean Michel</a>	
<a href="#">BONY Olivier</a>	
<a href="#">BOUHLIBIT El Mostapha</a>	
<a href="#">CARDINAUX Jacki</a>	
<a href="#">CHARBONNIER Patrice</a>	
<a href="#">CHARMES Jean</a>	
<a href="#">CHARRADE Patrick</a>	
<a href="#">DESTRUDEL Damien</a>	
<a href="#">LAVERGNE Serge</a>	
<a href="#">SILVA Cedric</a>	
<a href="#">SOUMAH Aboubacar</a>	
<a href="#">ANGIBAUD Emmanuel</a>	Stagiaire D3
<a href="#">COMBE Norbert</a>	Stagiaire D3
<a href="#">LAVIGNE Guillaume</a>	Stagiaire D3
<a href="#">MIDOUNI Walid</a>	Stagiaire D3
<a href="#">MORENO David</a>	Stagiaire D3
<a href="#">ROYER Sylvain</a>	Stagiaire D3

### **Arbitres Jeunes et Stagiaire Jeunes :**

NOM Prénom	
<a href="#">AUGUY Eva</a>	
<a href="#">BONAL Louis</a>	<a href="#">Stagiaire</a>
<a href="#">BOUCHET Adrien</a>	
<a href="#">DAUBIGIE Kévin</a>	<a href="#">Stagiaire</a>
<a href="#">DEFIX Kylian</a>	<a href="#">Stagiaire</a>
<a href="#">DELMAS Loan</a>	
<a href="#">DELORT Dimitri</a>	
<a href="#">DESINTEBIN Emerich</a>	<a href="#">Stagiaire</a>
<a href="#">FOURMY Enzo</a>	
<a href="#">JUSKOWIAK Valentin</a>	
<a href="#">LACROIX LEGAT Louis</a>	
<a href="#">LAVILLE Laïna</a>	<a href="#">Stagiaire</a>
<a href="#">LEFORT Nathan</a>	<a href="#">Stagiaire</a>
<a href="#">MAGNE Paul</a>	<a href="#">Stagiaire</a>
<a href="#">MAZARS Tom</a>	<a href="#">Stagiaire</a>
<a href="#">MEZHOUD Léo</a>	<a href="#">Stagiaire</a>
<a href="#">MOLES Florian</a>	<a href="#">Stagiaire</a>
<a href="#">PIGANIOL Pierrick</a>	<a href="#">Stagiaire</a>
<a href="#">RIMBERT-LAVILLE Shanone</a>	<a href="#">Stagiaire</a>
<a href="#">TIRAVY Alexis</a>	<a href="#">Stagiaire</a>
<a href="#">TISSOT Robin</a>	
<a href="#">VIGNE Oceane</a>	

### **Points sur les observateurs :**

Observateur D1 : Yann CHARRETON et Frédéric SELLIER – principe d'observation au rang

Observateur D2 : Eric NURIT – principe 2 observations

Observateur D3 : Jean Pierre REYGADE – 1 observation obligatoire

Remarques : Tous les membres de CDA sont observateurs de droit.

## Annexe 2 :

### REGLEMENT ARBITRAGE CLUB D5 2021-2022

#### **Article 1 : But**

L'arbitrage club a pour but de palier au déficit d'arbitre pour couvrir les rencontres de la dernière série du District du Cantal de Football.

L'arbitrage club est obligatoire pour toutes les équipes évoluant en D5 (2ème division), décision de l'Assemblée Générale du 10 juin 2017.

#### **Article 2 : Qui peut assurer l'arbitrage club**

a) – L'arbitrage club sera assuré par un licencié d'un club neutre d'une autre poule par rapport aux équipes en présences.

b) – Le licencié assurant l'arbitrage devra posséder une licence soit Senior U20 compris, Vétéran ou Dirigeant.

c) – Un joueur, suspendu dont la suspension est égale ou inférieure à 3 matchs, peut officier comme arbitre club (ne purge pas sa sanction).

#### **Article 3 : Connaissances**

L'arbitre club sera tenu de connaître les lois du jeu et les principales règles de l'arbitrage en participant à des réunions de formation organisées par le District du Cantal de Football.

Pour faciliter la formation, en marge des réunions de formation, le District du Cantal de Football fera parvenir, chaque année, à chaque club concerné un document sur l'arbitrage.

#### **Article 4 : Désignation**

La Commission Départementale d'Arbitrage Club désignera un club pour arbitrer **trois matchs**.

Le club aura la charge de désigner un ou plusieurs licenciés pour officier.

Un calendrier sera établi par la Commission; celui-ci figurera sur le site du District du Cantal de Football rubrique "Club".

#### **Article 4 bis : Aménagements.**

Les demandes d'aménagement, sauf cas particulier, doivent être transmises par écrit ou courriel au District avant le 1er septembre sous peine de ne pouvoir être prises en compte.

#### **Article 5 : Statut arbitrage - Obligations**

Les clubs dont l'équipe supérieure évolue en D5 qui assurent obligatoirement l'arbitrage club seront considérés en règle avec le Statut de l'Arbitrage pour l'année en cours.

Un quota prévu, à l'article 6 du présent règlement, définit les obligations d'arbitrage club des équipes.

#### **Article 6 : Equipes évoluant en D5**

Toutes les équipes doivent arbitrer **6** rencontres minimum par saison et en priorité lorsque ces équipes sont exemptes (3 rencontres à l'aller et 3 rencontres au retour).

Toutefois à titre très exceptionnel, la Commission, pour des raisons diverses, pourra programmer un match en dehors des journées d'exemption.

### **Article 7 : Obligations de l'arbitre club**

Considéré comme un arbitre officiel, l'arbitre club doit :

- Faire remplir avant la rencontre la FMI par chaque équipe en présence.
- A l'emplacement prévu à cet effet, l'arbitre club doit mentionner, son nom, prénom, numéro de licence et son club d'appartenance et cocher la case "arbitre officiel".
- S'assurer de l'identité des joueurs.
- Appliquer les Lois du Jeu et la Réglementation du District du Cantal de Football en vigueur.
- Mentionner sur la FMI, aux emplacements prévus, les blessures et sanctions administratives infligées (avertissement et/ou exclusion)
- Si un incident survient avant, pendant ou après le match, l'arbitre club doit le mentionner sur la FMI et fournir, dans les 48 heures, un rapport circonstancié au District du Cantal de Football.
- Répondre à toutes convocations émanant d'une Commission du District du Cantal de Football.

Les frais de déplacement seront à la charge du ou des club (s) fautif (s).

### **Article 8 : Crédits et Débits des frais (voir montant en annexe, qui est fixé chaque année par le Comité Directeur du District du Cantal de Football)**

Pour chaque rencontre arbitrée ou non arbitrée, après désignation, le club sera crédité ou débité. (voir annexe).

Les crédits seront portés sur le compte des clubs, qui assurent l'arbitrage club, à la fin des matches "aller" et à la fin des matches "retour".

Les débits, pour chaque équipe de D5 2<sup>ème</sup> division, sont calculés en divisant la totalité des crédits d'arbitrage club par le nombre d'équipe évoluant dans cette division. Ils seront portés au débit de chaque club à la fin des matches "aller" et à la fin des matches "retour".

### **Article 9 : Vérification des arbitrages**

Comme les arbitres officiels, les arbitres club sont tenus de s'assurer, sur le site du District avant le samedi 12 heures, si des modifications d'horaires ou d'éventuelle remise de match ne sont pas intervenues. Si le club recevant modifie le jour, l'horaire, le lieu ou déclare forfait, il est tenu de prévenir, outre le club adversaire, le club qui doit assurer l'arbitrage club sous peine d'amende.

Lorsqu'un match est remis le club recevant est tenu d'aviser le club qui doit assurer l'arbitrage club de la nouvelle date de la rencontre, sous peine d'en assumer l'amende prévue en cas d'absence de l'arbitrage club.

### **Article 10 : Arbitre Club**

Si le club désigné pour arbitrer envoie qu'une seule personne, cette dernière assure obligatoirement l'arbitrage du centre.

Si l'arbitre club est absent il sera fait application de l'article 24 du Règlement Intérieur Championnats du District du Cantal de Football.

### **Article 11 : Arbitrage à plusieurs**

Un club peut décider d'envoyer plusieurs licenciés pour arbitrer une rencontre. Seul l'arbitre central sera comptabilisé pour le statut de l'arbitrage club.

Dans ces conditions il est fait obligation de respecter la procédure suivante :

Le club envoie deux licenciés :

L'un officie comme arbitre central, le deuxième comme arbitre assistant 1. L'arbitre assistant 2 sera désigné par tirage au sort.

Le club envoie trois licenciés :

L'un officie comme arbitre central, les deux autres prennent les fonctions d'arbitre assistant 1 et 2.

En aucun cas les arbitres assistants ne sont dédommagés financièrement.

### **Article 12 : Non mention des sanctions administratives**

Un arbitre club qui ne mentionnera pas sur la FMI les sanctions administratives qu'il a infligé, sera passible de sanction.

### **Article 13 :**

Tous les cas non prévus par ce règlement, s'ils ne figurent pas dans les Règlements Généraux ou dans le Règlement des Championnats seront tranchés par la Commission Départementale de l'Arbitrage Club et, en dernier ressort, par la Commission Sportive et de Discipline.

oooooOooooOooooo

#### **- Règlement Financier : Annexe Crédits et Débits des frais**

35 équipes inscrites en D5 pour un budget de 12600€ (35 X 6 matchs = 210 X 60€ (30€ indemnité et 30€ frais). La commission maintien le montant des prélèvements à **120€** pour la saison 2021/2022 (le forfait d'équipe n'est pas pris en compte et ne peut prétendre à une indemnisation).

360€ : 3 prélèvements sur le compte des clubs = 120€

#### **Validation de l'Article 8 : Crédits et Débits des frais**

Montant indemnité d'arbitrage **30€ seul, 40€ à 2, 50€ à 3.**

Montant remboursement des frais de déplacement plafonné à 69 km (base Foot 2000) **30€.**

Afin de pallier à la différence géographique de certain club situé aux extrémités du département. Prime forfaitaire de remboursement des frais de déplacement (base Foot 2000) au-delà de 70 km aller par tranche de 10 km :

Montant **5€** de 70 à 79km.

Montant **10€** de 80 à 89km.

Montant **20€** de 90 à 99km.

Montant **30€** de 100 à 109km.

Montant **40€** de 110 à 119km.

Montant **50€** de 120 à 129km.

Si le club ne se déplace pas 1 fois sur 3 désignations :

- En règle avec le statut d'arbitrage **30€ par désignation non effectuée.**
- Non en règle avec le statut d'arbitrage **50€ par désignation non effectuée.**

Caisse de Péréquation :

- 1<sup>ère</sup> partie **120€** prélevés sur le compte des clubs le 30 septembre 2021.
- 2<sup>ème</sup> partie **120€** prélevés sur le compte des clubs le 30 décembre 2021.
- 3<sup>ème</sup> partie **120€** prélevés sur le compte des clubs le 30 avril 2022.

Régularisation en juin.

## Annexe 3 :

Ententes jeunes saison 2021-2022			
Nom de l'Entente	Clubs concernés	Catégories	Club Directeur
Entente Nord Cantal 1	FC Ally-Mauriac	U18 et U15	FC Ally-Mauriac
	Stade Riomois Condat		
	Sumène Artense		
Entente Nord Cantal 2	FC Ally-Mauriac	U15	Sumène Artense
	Stade Riomois Condat		
	Sumène Artense		
Entente Nord Cantal 2	FC Ally-Mauriac	U18	Stade Riomois Condat
	Stade Riomois Condat		
	Sumène Artense		
Entente Vallée de l'Alagnon	ES Lempdaise	U15 et U13	ES Lempdaise (District du Puy de Dôme)
	FC Massiac Molompize Blesle		
Entente Maronne Doire	FC 4 Vallées	U7-U9-U11-U13-U15-U18	FC 4 Vallées
	AL Pleaux Rilhac Barriac		
	ES Drugeac		
	UA Loupiac		
Entente Hauts de Cère - Murat	FC Hauts de Cère	Féminines Seniors	FC Hauts de Cère
	US Murat		
Entente du Carladez	Garladez Goul SP	U15	Garladez Goul SP
	Cère FC Vic-Polminhac		
Cère et Rance Foot	ES St Mamet	U7-U9-U11-U13	ES St Mamet
	FC Parlan Le Rouget		
	ES Vitrac Marcolès		
Sud Cantal / Cère et Rance Foot	Sud Cantal Foot	U15 et U18	Sud Cantal
	Cère et Rance Foot		